



QUALITÉ SANITAIRE  
ET ÉNERGÉTIQUE

# METHODE QUALITE SANITAIRE ET ENERGETIQUE DES RENOVATIONS

## EVALUATION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Le nouveau nom de GDF SUEZ

Votre facture du 17/03/17

MME

**Vos contacts utiles**

Service Clients  
particuliers.angie.fr  
Récupérez votre espace client  
24h/24 - 7j/7

Du lundi au vendredi: 9h-20h. Le  
samedi: 9h-13h  
N° Cristal 0 969 324 324

ENGIE  
TSA 42108-76934 ROUEN CEDEX 09

Dépannage  
Urgence sécurité gaz 24h/24 GRDF  
N° Vert 0 800 473 333  
(Prix de l'appel selon votre opérateur)  
Dépannage électricité 24h/24 Enedis  
N° Cristal 0 972 675 078  
(appel non surtaxé)

Avec la Facture en ligne, vos factures  
sont disponibles 5 ans sur votre Espace  
Client - vous pouvez les consulter et les  
imprimer comme justificatif de domicile.

**Vos informations Client**

➤ Référence client :  
➤ Compte de contrats :  
➤ Lieu de consommation :  
RDC  
RDC RDC

**MONTANT TTC PRELEVE LE 31 mars 2017** 1 269,87 €

|                                        |                   |
|----------------------------------------|-------------------|
| Gaz naturel                            | 2 180,26 €        |
| Déduction Tarif Spécial de Solidarité  | -37,31 €          |
| Electricité                            | 2 147,64 €        |
| <b>Total TTC des éléments facturés</b> | <b>4 290,59 €</b> |
| Dont Total hors TVA                    | 3 612,51 €        |
| Dont Total TVA                         | 678,08 €          |
| Déduction des prélèvements effectués   | -3 020,72 €       |
| <b>Montant TTC de la facture</b>       | <b>1 269,87 €</b> |

échéance au 31 mars 2017

[Détails au verso](#)

**Vos consommations facturées**

➤ Du 15/03/16 au 14/03/17, vous avez consommé 37242 kWh de gaz naturel  
Cette consommation repose sur les index relevés par le distributeur.  
Votre index au 14/03/17 : 0 4 6 6 9 m³

➤ Du 15/03/16 au 15/03/17, vous avez consommé 13739 kWh d'électricité  
Cette consommation repose sur les index relevés par le distributeur.  
Votre index au 15/03/17 : 0 9 1 8 4 9 kWh

[Bilan de votre consommation dans les pages suivantes](#)

**Vos prochaines échéances**

➤ Prochain relevé de compteur vers le 10 septembre 2017  
➤ Prochain facture vers le 10 mars 2018  
➤ Pour votre prochaine facture, votre compteur gaz et électricité sera relevé par un technicien :  
pour avoir la garantie d'être facturé au plus près de vos consommations réelles, le technicien  
du distributeur doit accéder à votre compteur au moins une fois par an.

**Vos coordonnées bancaires**

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé sur le compte dont les références  
apparaissent ci-dessous

|                                        |                              |
|----------------------------------------|------------------------------|
| Nom du titulaire du compte : MME       |                              |
| Identifiant Créancier SEPA :           | Référence Unique du Mandat : |
| Référence du compte - Nom de la banque | Numéro de compte             |

Pour tout contact ou réclamation sur ce mode de paiement, la modification ou la révocation du mandat, vous pouvez contacter notre service  
client dont les coordonnées figurent ci-dessus.

**NOUS CONTACTER**

N° client : 7 006 451 088  
Identifiant Internet :  
DUPONT\_DUPONT@YAHOO.FR

➔

**Par Internet**  
edf.fr  
application mobile : EDF & MOI  
mail : serviceclient@edf.fr

**Par téléphone**  
Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 21h  
09 69 36 66 66  
(Service gratuit - prix appel)  
Mon Compte Sur Service Vocal  
09 70 63 33 33  
(Service gratuit - prix appel)

**Par courrier**  
EDF SERVICE CLIENTS TSA 20012  
41975 BLOIS CEDEX 9

**Nos boutiques**  
Renouvelez la boutique la plus proche de  
chez vous sur [boutiques.edf.com](#)

Urgence dépannage Électricité (Enedis)  
09 726 750 31 (Service gratuit - prix appel)  
Urgence dépannage Gaz (GRDF)  
0 800 473 333 [Service à appeler](#)

**Lieu de consommation**  
VILLA...  
23 ALLEE DES BLEUS  
31520 RAMONVILLE ST AGNE

**Titulaire du contrat**  
Mme. M. DUPONT DUPONT  
DURAND MARTIN

**Votre contrat**  
N° de client : 7 006 451 088  
N° de compte : 9 07 4 019 451 011  
(numéro à transmettre pour le règlement de  
vos factures)

Electricité "Tarif Bleu"  
• Point de livraison (PDL) :  
N° 09 136 179 354 072  
• Puissance : 06 kVA  
• Base  
Gaz naturel "Mon Contrat Gaz Naturel Prix  
Fixe"  
• Point de comptage (PCE) :  
N° 00 136 324 071 938  
• Consom 2

20181221\_224137\_00000\_HPL\_P0001\_1\_221

N° client : 7 006 451 088  
Document à conserver 5 ans Page 1/4

**edf**

**DUPONT DUPONT**  
**DURAND HANZIN**  
**23 ALLEE DES BLEUS**  
**31520 RAMONVILLE ST AGNE**

**Facture du 21/12/2016**  
N° 32 363 072 840

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| Electricité (relevé client) | 53,65 €         |
| Gaz naturel (relevé estimé) | 175,67 €        |
| TVA                         | 38,04 €         |
| <b>Facture TTC</b>          | <b>267,36 €</b> |

Montant total  
**267,36 €**  
TTC  
Prélevé le  
05/01/2017

**Les prochaines étapes**

- Prochain facture vers le 18/02/2017.
- Prochain relevé Enedis vers le 19/02/2017.
- Prochain relevé GRDF vers le 19/02/2017.

**Prélèvement automatique**  
Le montant de 267,36€ sera prélevé le 05/01/2017 sur le compte ci-dessous

Titulaire du compte : DUPONT Dupont  
Compte bancaire : FR79005587734\*\*\*\*\*772\*\*

|                                                                             |                  |                  |                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Date de création :                                                          | 17 novembre 2022 | Référence :      | CSTB/ SC-QEI-2022-226 |
| Date de mise à jour :                                                       | 08 novembre 2024 | Nom du fichier : | QSE_ENERGIE_V3        |
| Document confidentiel à l'usage exclusif des utilisateurs de la méthode QSE |                  |                  |                       |

| LISTE DES CHAPITRES                                                                                                      | N° de page |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>1- OBJET .....</b>                                                                                                    | <b>3</b>   |
| <b>2- RECOLTE DES DONNEES DE CONSOMMATIONS REELLES .....</b>                                                             | <b>3</b>   |
| <b>3- POINTS DE VIGILANCE.....</b>                                                                                       | <b>6</b>   |
| <b>4- ANNEXE.....</b>                                                                                                    | <b>9</b>   |
| 4.1- Extrait de l'outil excel d'évaluation des consommations d'énergie à renseigner dans le cadre de la méthode QSE..... | 9          |

## 1- OBJET

Le présent document définit la procédure d'évaluation des consommations d'énergie à utiliser dans le cadre de méthode QSE. Il est issu des différents protocoles élaborés par le CSTB pour les campagnes de mesure des performances énergétiques réelles des bâtiments rénovés.

L'évaluation des performances énergétiques effectives nécessite d'obtenir des données de consommations réelles des bâtiments. Pour ce faire, le recueil des factures sera réalisé par énergie (électricité, gaz, fioul, bois, réseau de chaleur ...). Les factures sur une période minimale d'un an sont requises, sans intégration de la période de travaux. Si les données sont disponibles, les factures sur 3 à 5 ans seront recueillies. Ce niveau d'investigation sera déployé sur l'ensemble des bâtiments.

## 2- RECOLTE DES DONNEES DE CONSOMMATIONS REELLES

Pour l'ensemble des bâtiments, il est nécessaire de récolter les données de consommations réelles. Cela se traduit par la collecte des factures d'énergie (électricité, gaz, ...).

L'opérateur ou la personne responsable devra recueillir les données de consommations d'énergie (gaz, électricité) et d'eau auprès des occupants ou auprès des propriétaires (demander les factures à celui qui les paie). Un an minimum d'historique de factures est requis. Si disponible, le recueil de 3 à 5 ans de factures est demandé.

La mutualisation des données de consommation est possible avec un bâtiment ou une partie de bâtiment lorsque l'usage est similaire (école avec école ou bureau avec un autre bureau).

L'opérateur devra, suite à la collecte de ces informations, remplir l'outil excel d'évaluation des consommations d'énergie intitulé « QSE\_calcul\_consommation\_énergie\_V1.xlsx » dont des extraits sont présentés en annexe.

### Cas de l'électricité :

Les informations suivantes sont requises, à lire sur la ou les factures d'énergie :

- Date de début et de fin de période de consommation avant ou après travaux ;
- Consommations totales associées à la période (en kWh), préciser la consommation en heures creuses si cette option est choisie.

Une aide à la lecture de facture est fournie ci-dessous pour l'électricité :

**VOS CONTACTS**

**Par internet**  
Pour gérer votre contrat et retrouver vos factures sur votre espace Client 24/24 et 7j/7  
espaceclient.edf.com  
Identifiant internet : 9310516987

**Par téléphone**  
Ma facture, mon contrat, mon dépannage et pour toute réclamation au 09 69 36 65 66 (appel non surtaxé)  
Mon compte sur Service Vocal 24h/24 au 0 800 123 333 (N° Vert) pour payer votre facture par CB et transmettre votre relevé de compte.  
N° client : 1 673 455 259  
Mes Travaux de chauffage et d'isolation au 09 72 75 11 11 (0800 123 456 789 1011 (appel surtaxé)  
du lundi au samedi de 8h à 21h

**Par courrier**  
EDF SERVICE CLIENTS  
TSA 20012  
41975 BLOIS CEDEX 9

**Lieu de consommation :**  
63 RUE DE VERDUN  
93370 MONTFERMEIL

**Titulaire du contrat**  
M. BERGERON Faustin

**Votre contrat**  
N° de client : 1 673 455 259  
N° de compte : XXXX XXX XXX XXX  
(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)  
Electricité « Tarif Bleu »  
• Point de livraison (PDL) :  
N° 21 209 261 841 110  
Puissance : 09 kVA  
• Option Heures Pleines/Heures Creuses :  
23h30-7h30  
• Option C0000 3

**Informations**  
Prix et Réglementation  
Gaz Naturel : Les prix en vigueur associés à votre offre sont disponibles à l'adresse <http://prix0000.edf.com> ou sur simple demande auprès de votre conseiller EDF.  
Conformément à la réglementation, le montant de la CTA évolue au 1er janvier de chaque année.  
Electricité : Suite aux décisions des pouvoirs publics, la CSPE évolue au 01/01/2013 et le tarif réglementé au 23/07/2012. Plus d'information sur <http://particuliers.edf.com>

**MODALITÉ DE PAIEMENT : PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**  
Conformément à votre contrat et aux conditions particulières de vente de l'offre que vous avez souscrite, le montant de XXXXX sera prélevé le 20/03/20XX sur le compte dont les coordonnées figurent ci-dessous :  
Titulaire du compte : M. BERGERON FAUSTIN  
Nom de la banque : \*\*\*\*\*  
Compte bancaire : \*\*\*\*\* XXXXXXXX \*\*  
En cas de modification de référence de ce compte ou de contestation, merci de vous connecter à votre espace Client espaceclient.edf.com ou de contacter votre conseiller EDF.

**Page 1**

Numéro de client et identifiant client, nécessaire pour contacter le fournisseur et se connecter à l'espace client en ligne + coordonnées fournisseur

Adresse de facturation (peut être différente du lieu de consommation)

Montant de la facture (abonnement, consommations, taxes, TVA et services éventuels...)

Type de relevés (relevé distributeur ENEDIS, relevé estimé fournisseur ou relevé client)

Lieu de consommation (doit correspondre à l'adresse du logement)

Numéro de client, numéro de compte, numéro de PDL (permet d'identifier le compteur), type de tarif\* et puissance souscrite

\* Le tarif Bleu est le seul tarif réglementé que l'on trouve encore, sinon ce sont des tarifs en offre de marché

**Détail de la facture du xx/xx/xxxx N°xxxxxxxxxx**

**Votre contrat Electricité**  
« Tarif Bleu » - 09 kVA - Option Base - Compteur électronique N°xxx

**Abonnement**  
Base : 00kVA du xx / xx / xxxx au xx / xx / xxxx  
Total Abonnement (dont achèvement) XXX.XX €

**Consommation**  
Base : 00kVA du xx / xx / xxxx au xx / xx / xxxx  
Relevé début : XXXXX (ENEDIS) Relevé fin : XXXXX (Estimé)  
Consommation : XXX kWh  
Total Consommation (dont achèvement) XXX.XX €

**Taxes et Contributions**  
Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)  
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)  
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)  
Total Taxes et Contributions : XXX.XX €

**Prestations**  
Electricité :  
Mise en service sans déplacement le xx / xx / xxxx  
Total Prestations hors TVA : XXX.XX €

**Services souscrits**  
Assurance - Tarif 3 - distance du xx / xx / xx  
Solution Dépannage Confiance - distance du xx / xx / xx  
Assurance - Tarif 3 - distance du xx / xx / xx  
Solution Dépannage Confiance - distance du xx / xx / xx  
Total Services souscrits hors TVA : XXX.XX €

**En conclusion**  
Total facture hors TVA du xx / xx / xxxx : XXX.XX €  
TVA 20.00 % sur un montant total de XXX.XX €  
TVA 5.50 % sur un montant total de XXX.XX €  
Total facture TTC du xx / xx / xxxx : XXX.XX €

**Page 2**

Type de tarif, puissance souscrite, option et type de compteur

Période d'abonnement facturée (l'abonnement est payé à l'avance pour une période de 2 mois, contrairement à la consommation qui est facturée pour les 2 derniers mois écoulés\*)

Période de consommation facturée

Consommation en kWh (différence entre le nouveau relevé et l'ancien)

Montant €HT hors abonnement

Prix unitaire du kWh

Taxes s'appliquant à la consommation d'électricité : taxe sur la consommation finale d'électricité, contribution aux charges de service public d'électricité, contribution tarifaire d'acheminement

Eventuelles prestations de service : mise en service, remplacement de compteur, activation TIC...

Montant total en TTC de la facture, comprenant : le montant total hors TVA, le montant taxé à 20% (TVA sur le montant des consommations, services et taxes) et le montant taxé à 5,5% (abonnement et contribution tarifaire d'acheminement)

\* Certaines de ces informations peuvent varier selon fournisseur et options

## Cas du gaz :

Les informations suivantes sont requises, à lire sur la ou les factures d'énergie :

- Date de début et de fin de période de consommation avant ou après travaux ;
- Consommations totales associées à la période (en kWh ou en autre unité à préciser, m<sup>3</sup> par exemple) ;

Une aide à la lecture de facture est fournie ci-dessous pour le gaz :

**Votre facture du 15/09/15**  
N°400 004 551 568

**M SPECIMEN Renaud**  
6, ALLEE DU VAL  
18230 ST DOULCHARD

**Vos informations Client**  
Référence client : 200 029 618  
Compte de contrats : 400 029 822  
Lieu de consommation : 4 ALLEE DU VAL 18230 ST DOULCHARD

**Vos contacts utiles**  
Service Clients  
Du lundi au samedi : 8h-21h  
N° Cristal : 0 969 324 324  
particuliers.engie.fr  
Retrouvez votre espace client 24h/24 - 7j/7  
TSA 7111-76934 ROUEN CEDEX 09

**Montant TTC** PRELEVÉ LE 28 septembre 2015 : **119,39 €**

**Vos consommations facturées**  
Du 17/05 au 16/09/15, vous avez consommé 133 300 m<sup>3</sup> de gaz naturel

**Vos prochaines échéances**  
Prochaine facture vers le 16 novembre 2015  
Prochain relevé de compteur vers le 16 novembre 2015

Fournisseur de gaz

Adresse de facturation (peut être différente du lieu de consommation)

Référence client et contrat + Lieu de consommation (doit correspondre à l'adresse du logement)

Consommation facturée en m<sup>3</sup> et en kWh. Le coefficient de conversion est calculé en fonction de l'altitude de la commune et du type de gaz distribué (pression de livraison, composition du gaz)

  

**Votre facture en détail**

**COMPRENDRE CETTE FACTURE**  
Pour aller plus loin : [facture.particuliers.engie.fr](http://facture.particuliers.engie.fr)

**Votre contrat d'énergie**  
Gaz Fixe 1 an (prix de marché) (moins de 8000 kWh par an)  
Date d'effet : 14/09/15 - Date d'échéance : 30/09/16  
Consommation Accréditée de Référence (CAR) : 2000  
Date de suspension d'abonnement : 17/03/2015  
Elec Fixe 1 an (prix de marché)  
Date d'effet : 14/09/15 - Date d'échéance : 30/09/16  
Puissance souscrite : 6 kVA  
Paiement de la facture : 17723755853380

| Abonnement                                                           | Access | Relevé | Débit | Coef  | Cons | Prix    | Montant | Taxe   | Total   |
|----------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------|-------|------|---------|---------|--------|---------|
|                                                                      |        |        |       |       |      |         |         |        |         |
| Abonnement du 16/11/15 au 15/01/16 sur la base de 7 000 kWh par mois |        |        |       |       |      |         | 16,04   | 5,5 %  | 16,92 € |
| <b>Total Abonnement</b>                                              |        |        |       |       |      |         | 16,04   |        | 16,92 € |
| Consommation                                                         |        |        |       |       |      |         | 25,10   | 20,0 % | 30,12 € |
| Consommation estimée compteur n° 1234 du 14/09 au 15/11/15           | 0      | 43     | 43    | 10,93 | 487  | 0,03374 | 25,10   | 20,0 % | 30,12 € |
| <b>Total Consommation</b>                                            |        |        |       |       |      |         | 25,10   |        | 30,12 € |
| Contributions et taxes liées à l'énergie                             |        |        |       |       |      |         | 1,43    | 5,5 %  | 1,51 €  |
| Contribution Tarifaire Acheminement                                  |        |        |       |       |      |         | 1,23    | 20,0 % | 1,48 €  |
| Taxe Interne de Consommation sur le Gaz Naturel                      |        |        |       |       |      |         | 2,06    |        | 2,06 €  |
| <b>Total contributions et taxes</b>                                  |        |        |       |       |      |         | 2,06    |        | 2,06 €  |
| <b>TOTAL GAZ NATUREL TTC</b>                                         |        |        |       |       |      |         |         |        | 60,00 € |

  

| Total des éléments facturés    | Montant hors TVA en euros | Montant TVA au taux de 5,5 % | Montant TVA au taux de 20,0 % | Total TTC en euros |
|--------------------------------|---------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------|
|                                | 114,48                    | 1,73                         | 16,59                         | 132,78 €           |
| Rappel du solde TTC restant dû |                           |                              |                               | 91,53 €            |
| <b>TOTAL DE VOTRE FACTURE</b>  |                           |                              |                               | 224,31 €           |

Informations de contrat et facturation

Coût abonnement

Période de consommation facturée, type de relevés, consommation en kWh, en m<sup>3</sup> et montant

Coût taxes

### 3- POINTS DE VIGILANCE

#### Cas du résidentiel

*Dans le cas de plusieurs énergies consommées, veillez à bien renseigner les consommations annuelles associées à chacune d'entre elles (par exemple, électricité et gaz ou électricité et bois).*

*Pour rappel, une consommation annuelle d'électricité (à minima pour l'électricité spécifique) est toujours à déclarer, les indicateurs étant calculés au périmètre tous usages.*

*Pour le fioul, le bois et autre énergie type GPL, bien indiquer la quantité annuelle consommée et non la quantité achetée/rentree dans l'année.*

*Pour renseigner l'outil excel d'évaluation des consommations d'énergie, veillez à remplir une consommation annuelle (de janvier à décembre ou de juillet à juin par exemple). En cas de données comprenant moins d'une année, l'indicateur ne pourra pas être calculé correctement. Veillez donc à remplir obligatoirement une consommation annuelle.*

*Dans le cas d'une facture ou d'un relevé de consommation correspondant à plus que le logement considéré dans l'évaluation réalisée ici, veillez à bien extraire uniquement la consommation de ce logement de la facture ou du relevé. S'il s'agit de la consommation de plusieurs logements sur la même facture ou le même relevé, une possibilité est de proratiser la consommation en fonction de la surface (exemple un logement A de 100m<sup>2</sup> et un logement B de 50m<sup>2</sup> sur la même facture, il sera nécessaire de calculer l'indicateur énergie en prenant comme consommation pour le logement A la consommation totale des 2 logements \* Surface logement A / (Surface logement A + Surface logement B) soit 100/150 dans cet exemple).*

*Attention, ce calcul ne peut pas être réalisé pour des espaces avec des usages différents (par exemple, logement(s) et bureaux).*

*La consommation énergétique se trouve sur votre facture à la ligne « consommation », ainsi que la période réelle de consommation facturée (voir format type de facture électricité ci-après). Pour obtenir la consommation énergétique annuelle, il faut prendre cette consommation facturée sur une ou plusieurs factures en fonction de la période de déclaration de consommation (en fonction du mois de début de votre déclaration de consommation dans l'outil de calcul de l'indicateur énergie).*

*Par exemple, si la période à déclarer est de septembre N-1 à août N (avant des travaux qui ont débutés en septembre. N), veillez à additionner les consommations des différentes factures entre septembre de l'année N-1 et août de l'année N. La consommation annuelle globale est à reporter dans la bonne case du calcul de l'indicateur énergétique.*

### Cas des bureaux

*La surface totale chauffée déclarée ne doit pas dépasser la surface de plancher totale déclarée. Il en va de même pour la surface totale refroidie.*

*Si les bureaux considérés ne présentent aucun système de refroidissement, indiquer 0 m<sup>2</sup> dans la surface totale refroidie déclarée.*

*La somme des surfaces de plancher des différents types d'espace (bureaux standards, bureaux Open Space, etc.) doit être égale à la surface de plancher totale déclarée.*

*Dans le cas de plusieurs énergies consommées, veillez à bien renseigner les consommations annuelles associées à chacune d'entre elles (par exemple, électricité et gaz ou électricité et bois).*

*Pour rappel, une consommation annuelle d'électricité (à minima pour l'électricité spécifique) est toujours à déclarer, les indicateurs étant calculés au périmètre tous usages.*

*Pour le fioul, le bois et autre énergie type GPL, bien indiquer la quantité annuelle consommée et non la quantité achetée/rentree dans l'année.*

*Pour renseigner l'outil excel d'évaluation des consommations d'énergie, veillez à remplir une consommation annuelle (de janvier à décembre ou de juillet à juin par exemple). En cas de données comprenant moins d'une année, l'indicateur ne pourra pas être calculé correctement. Veillez donc à remplir obligatoirement une consommation annuelle.*

*Dans le cas de plusieurs factures (mensualisation) ou de plusieurs compteurs (bureau comprenant des bâtiments avec des facturations différentes par exemple), il sera nécessaire d'additionner les consommations pour indiquer la consommation globale par type d'énergie.*

*Dans le cas de plusieurs occupations pour un même bâtiment ou pour une même facture (exemple 2 entreprises de bureaux différentes), veillez à bien proratiser la consommation en fonction de la surface (exemple une entreprise A de 200m<sup>2</sup> et une entreprise B de 400m<sup>2</sup> sur la même facture, il sera nécessaire de calculer l'indicateur énergie en prenant comme consommation pour l'entreprise A la consommation totale des 2 entreprises \* Surface entreprise A / (Surface entreprise A + Surface entreprise B) soit 200/600 dans cet exemple)*

*Ce calcul est à réaliser uniquement si l'usage est strictement identique (exemple : bureaux). Il ne peut être réalisé avec 2 usages différents (exemple école et bureaux)*

*La consommation énergétique se trouve sur votre facture à la ligne « consommation », ainsi que la période réelle de consommation facturée (voir format type de facture électricité ci-après). Pour obtenir la consommation énergétique annuelle, il faut prendre cette consommation facturée sur une ou plusieurs factures en fonction de la période de déclaration de consommation (en fonction du mois de début de votre déclaration de consommation dans l'outil de calcul de l'indicateur énergie).*

*Par exemple, si la période à déclarer est de septembre N-1 à août N (avant des travaux qui ont débutés en septembre. N), veillez à additionner les consommations des différentes factures entre septembre de l'année N-1 et août de l'année N. La consommation annuelle globale est à reporter dans la bonne case du calcul de l'indicateur énergétique.*

### Cas des écoles

*La surface totale chauffée déclarée ne doit pas dépasser la surface de plancher totale déclarée. Il en va de même pour la surface totale refroidie.*

*Si les bureaux considérés ne présentent aucun système de refroidissement, indiquer 0 m<sup>2</sup> dans la surface totale refroidie déclarée.*

*La somme des surfaces de plancher des différents types d'espace (bureaux standards, bureaux Open Space, etc.) doit être égale à la surface de plancher totale déclarée.*

*Dans le cas de plusieurs énergies consommées, veillez à bien renseigner les consommations annuelles associées à chacune d'entre elles (par exemple, électricité et gaz ou électricité et bois).*

*Pour rappel, une consommation annuelle d'électricité (à minima pour l'électricité spécifique) est toujours à déclarer, les indicateurs étant calculés au périmètre tous usages.*

*Pour le fioul, le bois et autre énergie type GPL, bien indiquer la quantité annuelle consommée et non la quantité achetée/rentree dans l'année.*

*Pour renseigner l'outil excel d'évaluation des consommations d'énergie, veillez à remplir une consommation annuelle (de janvier à décembre ou de juillet à juin par exemple). En cas de données comprenant moins d'une année, l'indicateur ne pourra pas être calculé correctement. Veillez donc à remplir obligatoirement une consommation annuelle.*

*Dans le cas de plusieurs factures (mensualisation) ou de plusieurs compteurs (école comprenant des bâtiments avec des facturations différentes par exemple), il sera nécessaire d'additionner les consommations pour indiquer la consommation globale par type d'énergie.*

*Dans le cas de plusieurs occupations pour un même bâtiment ou pour une même facture (exemple 2 écoles primaires différentes), veillez à bien proratiser la consommation en fonction de la surface (exemple une école A de 200m<sup>2</sup> et une école B de 400m<sup>2</sup> sur la même facture, il sera nécessaire de calculer l'indicateur énergie en prenant comme consommation pour l'école A la consommation totale des 2 écoles \* Surface école A / (Surface école A + Surface école B) soit 200/600 dans cet exemple).*

*Ce calcul est à réaliser uniquement si l'usage est strictement identique (exemple : écoles). Il ne peut être réalisé avec 2 usages différents (exemple école et bureaux)*

*La consommation énergétique se trouve sur votre facture à la ligne « consommation », ainsi que la période réelle de consommation facturée (voir format type de facture électricité ci-après). Pour obtenir la consommation énergétique annuelle, il faut prendre cette consommation facturée sur une ou plusieurs factures en fonction de la période de déclaration de consommation (en fonction du mois de début de votre déclaration de consommation dans l'outil de calcul de l'indicateur énergie).*

*Par exemple, si la période à déclarer est de septembre N-1 à août N (avant des travaux qui ont débutés en septembre. N), veillez à additionner les consommations des différentes factures entre septembre de l'année N-1 et août de l'année N. La consommation annuelle globale est à reporter dans la bonne case du calcul de l'indicateur énergétique.*

## 4- ANNEXE

### 4.1- EXTRAIT DE L'OUTIL EXCEL D'EVALUATION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE A RENSEIGNER DANS LE CADRE DE LA METHODE QSE

| A renseigner                                                                                                   |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Informations sur le bâtiment</b>                                                                            |  |
| Département                                                                                                    |  |
| Altitude du lieu d'implantation                                                                                |  |
| Surface de plancher totale (en m <sup>2</sup> )                                                                |  |
| Surface totale chauffée (en m <sup>2</sup> )                                                                   |  |
| Surface totale refroidie (en m <sup>2</sup> )                                                                  |  |
| Surface de plancher d'école maternelle (inclus locaux de bureaux, pôle santé, aide social, en m <sup>2</sup> ) |  |
| Surface de plancher d'école primaire (inclus locaux de bureaux, pôle santé, aide social, en m <sup>2</sup> )   |  |
| Surface de plancher de salle multi-activité et périscolaire (en m <sup>2</sup> )                               |  |
| Surface de plancher d'internat primaire (en m <sup>2</sup> )                                                   |  |
| Surface de plancher de restauration (en m <sup>2</sup> )                                                       |  |
| Surface de plancher d'usage(s) autre(s) (en m <sup>2</sup> )                                                   |  |
| <b>Information sur les énergies utilisées</b>                                                                  |  |
| Energie principale de chauffage                                                                                |  |
| Energie d'appoint/secondaire de chauffage                                                                      |  |
| Energie principale de refroidissement                                                                          |  |
| Energie d'appoint/secondaire de refroidissement                                                                |  |
| Energie principale de production d'ecs                                                                         |  |
| Energie d'appoint/secondaire de production d'ecs                                                               |  |
| Energie principale de cuisson                                                                                  |  |
| Energie secondaire de cuisson                                                                                  |  |

|                                                          |  |
|----------------------------------------------------------|--|
| <b>Déclaration des consommations annuelles d'énergie</b> |  |
| Electricité                                              |  |
| Mois de début de l'année considérée                      |  |
| Année civile de début de l'année considérée              |  |
| Consommation annuelle en kWh d'énergie finale            |  |
| Gaz                                                      |  |
| Mois de début de l'année considérée                      |  |
| Année civile de début de l'année considérée              |  |
| Consommation annuelle en kWh d'énergie finale PCS        |  |
| Fioul                                                    |  |
| Année civile considérée                                  |  |
| Consommation annuelle en litres                          |  |
| Bois                                                     |  |
| Année civile considérée                                  |  |
| Consommation annuelle de bois bûches en stère            |  |
| Palement du bois bûches                                  |  |
| Consommation annuelle de granulés/pellets bois en kg     |  |
| Consommation annuelle de briquettes de bois en kg        |  |
| Consommation annuelle de plaquettes de bois en kg        |  |
| Réseau de chaleur                                        |  |
| Mois de début de l'année considérée                      |  |
| Année civile de début de l'année considérée              |  |
| Consommation annuelle en kWh d'énergie finale PCI        |  |
| Réseau de froid                                          |  |
| Mois de début de l'année considérée                      |  |
| Année civile de début de l'année considérée              |  |
| Consommation annuelle en kWh d'énergie finale PCI        |  |
| Autre                                                    |  |
| Année civile considérée                                  |  |
| Consommation annuelle en kWh d'énergie finale PCI        |  |

|                                                                                                                                                 |  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Qualification de la performance énergétique globale</b>                                                                                      |  |
| Ratio surfacique de consommation annuelle à climat normal d'énergie finale au périmètre tous usages (kWh <sub>ef</sub> /(m <sup>2</sup> .an))   |  |
| Qualification de la performance en énergie finale                                                                                               |  |
| Ratio surfacique de consommation annuelle à climat normal d'énergie primaire au périmètre tous usages (kWh <sub>ep</sub> /(m <sup>2</sup> .an)) |  |
| Qualification de la performance en énergie primaire                                                                                             |  |
| Ratio surfacique d'émissions annuelles de GES au périmètre tous usages (kgCO <sub>2</sub> eq/(m <sup>2</sup> .an))                              |  |
| Qualification de la performance en GES                                                                                                          |  |
| Ratio surfacique de facture énergétique annuelle au périmètre tous usages (€ttc/(m <sup>2</sup> .an))                                           |  |
| Qualification de la performance en €                                                                                                            |  |